

Bien vivre son travail

Être acteur de son épanouissement professionnel



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/vivea-en-region/



Augmentation de la charge de travail, pression réglementaire et sociétale, manque de rentabilité chronique ...des solutions existent pour accompagner les chefs d'entreprises agricoles à concilier bien-être et efficacité au travail.

Développer une offre de formations permettant aux contributeurs VIVEA de prendre conscience de leurs situations au regard du bien-être au travail et de déterminer ou de mettre en œuvre des solutions leur permettant d'être acteur de leur épanouissement professionnel.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Prendre conscience de sa situation au regard du bien-être et de l'efficacité au travail
- ▶ Identifier ses difficultés et ses leviers d'actions
- ▶ Définir des objectifs de progrès et des solutions envisageables. (plan d'actions obligatoire)

Pour aller plus loin (optionnel)

- ▶ Mettre en œuvre des solutions permettant de retrouver du bien-être et de l'efficacité au travail

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Utilisation d'outils permettant de renforcer la dynamique de groupe, guider l'analyse, approfondir les situations et constituer une démarche d'accompagnement. Des outils sont à disposition (lien dans notre appel d'offre)



À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : Du 02/01/2025 au 31/03/2026
- ▶ Publics / région : Contributeurs VIVEA Bretagne
- ▶ Durée de la formation : 14 heures minimum
- ▶ Prise en charge plafond : 45€ de l'heure stagiaire
- ▶ Contribution stagiaire obligatoire : 5€ de l'heure stagiaire
- ▶ Prix d'achat plafond : 50€ de l'heure stagiaire

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Chrystelle LEFEUVRE

Départements : 22, 29, 35 et 56

06 75 66 49 39



Rédacteurs : VIVEA Délégation OUEST - Région BRETAGNE

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Février 2022

Date de révision : Octobre 2024

Titre de l'AOS	Bien vivre son travail 2025 Être acteur de son épanouissement professionnel
Validité de l'AOS	<p>Date de début : Février 2022 Date de fin : 31/12/2025</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 504 448 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offre</p> <p>Selon les chiffres du dernier recensement agricole de 2020 (source AGRESTE, publication décembre 2021), la Bretagne a perdu 8 100 entreprises agricoles entre 2010 et 2020. La réduction du nombre d'entreprises agricoles touche, en premier lieu, les principales productions : les élevages laitiers, la filière porcine et avicole. L'orientation laitière domine en Bretagne. À noter que le nombre d'élevages détenteurs de vaches laitières a considérablement baissé depuis 10 ans. Il est passé de 16756 fin 2010 à 11546 fin 2020. En 2016, un élevage comptait 55 vaches laitières en moyenne pour 65 en 2020.</p> <p>Parallèlement, la Bretagne enregistre une superficie agricole utilisée (SAU) quasi-stable pour la SAU totale et une augmentation de 14 hectares de la SAU moyenne.</p> <p>Ce constat peut se traduire par une restructuration des entreprises (agrandissement, regroupement). Les associations en GAEC sont de plus en plus importantes (+8% entre 2008 et 2018) et représentent 30% des formes juridiques des entreprises agricoles bretonnes.</p> <p>Le modèle familial que l'on pouvait retrouver il y a encore dix ans évolue : le nombre de conjoints coexploitants a ainsi baissé d'un quart depuis 2010.</p>



	<p>Beaucoup de départs d'exploitants ne sont pas remplacés et cette tendance pourrait s'accroître. Le nombre de salariés recrutés ne suffit pas à combler le déficit de main-d'œuvre.</p> <p>Face à une augmentation de la charge de travail liée entre autre à des agrandissements ou restructurations, l'agriculteur subit une charge physique et mentale croissante (difficultés de recrutement, problématiques de relation entre associés ou avec ses salariés, poids des responsabilités, pression sociétale croissante (citoyens, consommateurs, associations...), robotisation et automatisation (alerte constante), gestion du foyer, reconnaissance de son travail, ...) sans compter la pression administrative et réglementaire rendant le travail plus complexe et difficile. Le manque de rentabilité chronique sur certaines filières fait peser une pression économique qui devient une pression psychologique constante. L'accumulation de ces situations peut générer un mal-être au travail et mettre en péril la pérennité des entreprises agricoles. Le sujet du bien-être et de l'efficacité au travail est donc devenu une préoccupation importante pour les agricultrices et agriculteurs qui sont à la recherche d'une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle et de solutions permettant de retrouver plus de bien-être et d'efficacité au travail pour pérenniser leurs entreprises.</p> <p>En parallèle travailler sur le bien-être peut, par effet rebond, avoir un impact positif sur le volet « attractivité et promotion des métiers » face à des enjeux très importants de transmission des entreprises.</p> <p>Ainsi, les élus du comité VIVEA BRETAGNE ont décidé de lancer un appel d'offre spécifique permettant de développer des formations qui traitent de l'articulation entre bien être et efficacité au travail pour ne pas perdre de vue la performance, la viabilité de l'entreprise mais aussi pour faciliter la mise en œuvre de projets et/ou la transmission.</p>
<p>Public éligible à VIVEA</p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Le public visé concerne les contributeurs VIVEA de la région Bretagne. Ces formations ne sont pas adaptées aux personnes en phase d'installation ni aux personnes en grande difficulté pour lesquelles des dispositifs d'accompagnement plus spécifiques peuvent être proposés.</p> <p>Une définition précise du ciblage du public est importante pour la réussite des formations.</p> <p>Les demandes de financement devront donc expliquer le public cible et les raisons de ce choix (événements importants de la vie de l'entreprise agricole,</p>



conditions de travail difficiles, relations conflictuelles, besoin de plus de temps libre, ...).

Le groupe devra être composé idéalement :

- ▶ De 10 participants maximum afin de favoriser une bonne dynamique de groupe et de disposer d'une diversité de situations à traiter.

Les formations en intra (formation à destination de contributeurs d'une seule et unique exploitation) sont exclues de cet appel d'offres

Le recrutement du public sur ce type d'action étant une des clés de la réussite du dispositif, il est préconisé aux organismes de formation de mettre en place un contact direct (visite, téléphone) du conseiller ou de l'intervenant avec une approche très personnalisée pour mobiliser, préciser les objectifs, le déroulement pour une bonne adhésion dès le démarrage de la formation.

D'autres modalités spécifiques de mobilisation supplémentaires des stagiaires sont préconisées :

- ▶ L'implication d'un partenaire prescripteur extérieur, relais en proximité des agriculteurs et des agricultrices (agriculteurs eux-mêmes, animateurs de réseaux, comptables, vétérinaires, conseillers techniques, formateurs, MSA, coopératives, OPA, organismes financiers, acteurs de terrain...), pour qu'ils fassent la promotion de la formation.

- ▶ Faire la promotion de la formation dans les formations réglementation santé et sécurité au travail qui visent à savoir rédiger le DUER et dans les formations santé, sécurité, organisation du travail et GRH.

- ▶ Faire la promotion de la formation dans les groupes d'agriculteurs et d'agricultrices déjà constitués.

Il faudra veiller à ce que ces personnes connaissent bien la formation. Elles peuvent être invités à y participer au moment de la clôture pour apprécier la plus-value du dispositif.

- ▶ S'appuyer sur des témoignages d'agriculteurs ayant suivi des formations bien-être et efficacité au travail.

- ▶ Communiquer par voie de presse, mailing, flyers, supports digitaux.

Nous rappelons également l'importance du choix des titres de formation qui soient les plus attractifs possibles et qui véhiculent un message positif.

Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

Le périmètre géographique



	Le territoire concerné est celui de la région Bretagne.
Objectifs généraux de l'appel d'offre	Développer une offre de formations permettant aux contributeurs VIVEA <ul style="list-style-type: none"> - De prendre conscience de leurs situations au regard du bien-être au travail et de déterminer et/ou de mettre en œuvre des solutions permettant de retrouver du bien-être et de l'efficacité au travail.
Actions attendues	
Objectifs de formation	<p>La formation doit permettre aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre conscience de sa situation au regard du bien-être et de l'efficacité au travail ➤ Identifier ses difficultés et ses leviers d'actions au regard du bien-être et de l'efficacité au travail ➤ Définir des objectifs de progrès et déterminer les solutions envisageables en termes de bien-être et d'efficacité au travail et définir un plan d'action (obligatoire) <p>Optionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre des solutions pour améliorer l'efficacité et le bien-être au travail en prenant en compte ces deux domaines de façon simultanée. <p>Le fil rouge de la formation reste bien centré sur le bien-être et l'efficacité au travail. La prise en compte ces deux domaines, de façon simultanée, est obligatoire afin de mettre en évidence l'impact de l'un sur l'autre tout au long de la formation.</p> <p>Les impacts économiques des solutions traitées sur les volets techniques et/ou organisationnelles doivent être abordés (ex : coût d'un salarié supplémentaire, externalisation de certaines activités, investissement, aménagement d'un bâtiment (pour plus d'ergonomie) ...</p> <p>Exemples de thématiques (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux se connaître, ▪ Se comprendre pour gérer la pression mentale, le stress lié au travail, ▪ Analyser les différentes fonctions de son métier et leur donner du sens ▪ Organiser son travail seul ou à plusieurs, ▪ Savoir déléguer, faire des choix d'externalisation de certaines activités ▪ Manager une équipe avec sérénité, ▪ Améliorer la collaboration entre associés, ▪ Mieux gérer son temps de travail et trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ▪ Aménager ou investir dans un bâtiment pour une meilleure organisation du travail (angle ergonomique) ▪ Intégrer des nouveaux outils digitaux ou numériques facilitant les conditions de travail et permettant plus d'efficacité (angle conditions et



	organisation du travail)
La durée de la formation	La durée minimum doit être de 14 h.
Période de réalisation des actions	Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2025 Les formations démarreront entre le 02/01/2025 et le 31/12/2025 pour se terminer avant le 31/03/2026.
Modalités de formation	<p>Les modalités pédagogiques</p> <p>Nous encourageons à l'utilisation d'outils : pour faciliter l'expression, rassurer et formaliser ce qui est difficile à dire et ce qui peut paraître abstrait. Les outils permettent aussi de renforcer la dynamique de groupe (réflexion collective, recherche de solutions à plusieurs) et sont pour les organismes de formations indispensables pour guider l'analyse, approfondir une situation et pour constituer une démarche d'accompagnement.</p> <p>Des ressources et outils sont à votre disposition sur ce sujet : https://www.vivea.fr/organismes-de-formation-et-partenaires/efficacite-bien-etre-travail/</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement</u> : Les compétences des formateurs Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p>
Autres critères	<p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>

Modalités de prise en charge



<p>Engagement de l'organisme</p>	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p> <p>Le prestataire, en répondant à cet appel d'offre spécifique, s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à un groupe de travail animé par VIVEA : échanges de pratiques, réflexion sur la mobilisation... - témoigner sur les actions réalisées lors d'évènements organisés par VIVEA sur cette thématique, - autoriser VIVEA à utiliser et diffuser les résultats de l'action conduite. <p>L'implication de l'organisme doit être clairement mentionnée dans la rubrique « Exposé des motifs de la formation (objet, contexte, porteur de projet) ».</p>
<p>Critères de sélection</p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
<p>Conditions de prise en charge par VIVEA</p>	
<p>Prix d'achat</p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>La prise en charge plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 45€ TTC par heure/stagiaire. Une contribution stagiaire de 5€ de l'heure stagiaire est obligatoire.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 50€ TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
<p>Gi</p>	

Les critères qualitatifs de l'action



Nombre de participants minimum par action	1
Nombre de participants maximum par action	10
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité 4 « Bien-être et efficacité au travail » • En cochant le projet AOS Bien-être et efficacité au travail et en mentionnant dans le titre : « AOS BEET ».
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne la Région Bretagne

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Chrystelle LEFEUVRE

c.lefeuvre@vivea.fr - 06 75 66 49 39